

SÉANCE DU 23 Février 2023

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
A délibéré : 15
Pouvoirs : 04

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Février, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.

Convocation du :
17 Février 2023

Etaient présents :

Mesdames Françoise GILLET, Dorine LEROY, Laurence REGAD-PELAGRU.
Messieurs, Sylvain CUNY, Corentin FAIVRE PICON,
Jimmy KASAD, Damien LIARD, Emmanuel MULIN, Olivier NAVARRE,
Franck RACLOT, Guy VERCHERE.

Absent excusé :

-Stéphane DEMANGE donne pouvoir à Laurence REGAD-PELAGRU
-Aurélien JACQUET donne pouvoir à Jimmy KASAD
-Christophe CLADY donne pouvoir à Franck Raclot
- Damien GENTE donne pouvoir à Damien LIARD

Absent non excusé :..

Secrétaire de séance :
Dorine LEROY

Reçue en préfecture
Certifiée exécutoire le 24 Février 2023

DCM 23_02_23_01

Validation du conseil du 26 Janvier 2023

1-CONVENTION ASSURANCE STATUTAIRE CDG25

Me le maire explique que la fin de notre contrat d'assurance statutaire arrive à échéance. Il faut le renouveler afin que les salariés soient protégés et que la mairie n'est pas des frais en cas d'absence ou d'accident de son personnel. Convention valable de 2023 à 2026.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

2-DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DU TENNIS

Mr le maire explique que les terrains de tennis sont accessibles gratuitement et ouverts tous les jours. Il n'y a plus lieu d'avoir une association pour gérer les encaissements des cotisations. C'est pourquoi il demande l'autorisation au conseil de dissoudre cette association.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

3-CLÔTURE DU COMPTE DE L'ASSOCIATION DU TENNIS ET REVERSEMENT SUR LE COMPTE DE LA COMMUNE.

Mr le maire explique que suite à la dissolution de l'association du tennis, il faut clôturer le compte du Crédit Agricole de Devecey. Après délibération le conseil municipal donne l'autorisation à Mr le maire de clôturer le compte et de transférer la totalité du compte sur le compte principal de la commune.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

4-VALIDATION DE L'ARRÊTÉ POUR LES FEUX DE RÉCOMPENSES.

Mr le maire demande au conseil municipal de valider l'arrêté pour modifier la circulation rue du Général de Gaulle par la pose de feu de récompense, sur la départementale numéro 14, il rentrera en vigueur dès l'installation et la mise en service de ces feux. Pour l'un, dans le sens Bonnay, Venise au niveau du 14 rue du Général de Gaulle et pour le second dans le sens Venise, Bonnay au niveau du 31 rue du Général de Gaulle.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

5-CONVENTION D'ADHÉSION PayFip POUR LES PAIEMENTS PAR C.B. VIA LA TRÉSORERIE

Mr le maire demande l'autorisation au conseil de signer la convention entre la trésorerie et la mairie. Afin que nos administrés puissent régler les locations de la salle des fêtes et tous autres paiements par C.B, Chèque ou espèces directement après avoir reçu un avis de paiement de la trésorerie du G.B.M.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

6-AUTORISATION DE PRÉEMPTER POUR LES PARCELLES FORESTIÈRES À VIEILLEY ZD 272/273 POUR MÉREY VIEILLEY AC 29/30

Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation de préempter pour les parcelles ZD 272/273 sur Vieilley et AC 29/30 sur Mérey-Vieilley. Ce droit de préempter pour Vieilley est possible grâce au plan d'aménagement de la forêt communal de Vieilley valable de 2018-2037. Le droit de préempter sur la commune de Mérey-Vieilley est possible car ces deux parcelles sont contigues à la forêt communale de Vieilley.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Prochain conseil le 23 Mars 2023 à 20h
06 Avril 2023 à 20h
27 Avril 2023 à 20h

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



C. CLADY
Absent excusé

S. CUNY

S. DEMANGE
Absent excusé

C. FAIVRE PICON

D. GENTE
Absent excusé

F. GILLET

A. JACQUET
Absent excusé

J. KASAD

D. LEROY

D. LIARD

E. MULIN

O. NAVARRE

F. RACLOT

L. REGAD PELAGRU

G. VERCHÈRE

